



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit, Sciences économique et politique**  
**Année universitaire 2023-2024**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer le Certificat de Capacité en Droit ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du Certificat de la Capacité en Droit pour la 1<sup>ère</sup> année au 1<sup>er</sup> semestre est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024

**Président(e) : Fanny MALHIERE**

**Membres :**

Elsa FOREY  
Dominique RUBEY  
Frédéric ALBERTINI

Marie PORRA  
Christian GAMALEU-KAMENI  
Danièle BEDERT

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit, Sciences économique et politique et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 9 janvier 2024

Le Directeur de l'UFR Droit, Sciences économique et politique

Jimmy LOPEZ